

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Jean-Jacques Trépanier #1 Mme Thérèse Lemay #5
M. Daniel Rose #6 Mme Diane Laverdière #2
M Réal Nolet #3 M Mario Deschâtelets #4

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h35

2017-06-83 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2017-06-84 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er MAI 2017

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017, tel que déposé.

Adoptée

2017-06-85 SECTION ASPHALTE CHEMIN HYDRO

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'accepter la soumission de Pavage Abitibi pour une distance de 60 mètres X 6.5 mètres de largeur en asphalte sur le chemin de l'Hydro afin de préserver le revêtement du chemin. Pour un montant de 7 720 \$ applicable au montant disponible de réfection du règlement d'emprunt 2016-235.

Adoptée

2017-06-86 RELAIS POUR LA VIE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de soutenir financièrement le Relais pour la vie de M Mario Deschâtelets et M. Daniel Boutin pour un montant de 50\$ chacun.

Adoptée

2017-06-87 DÉROGATION MINEURE : 146 ROUTE 111

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure du 146 route 111 permettant une hauteur des murs à 3.7 mètres dont la réglementation actuelle est à 3.1 mètres.

Adoptée

**2017-06-88 PROCESSUS MUNICIPALISATION DU CHEMIN SECTEUR
DOMAINE-DU-RÊVEUR**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Céline Dupras à procéder à l'appel d'une offre de service en ingénierie des chemins afin d'effectuer un examen du chemin avant la municipalisation et d'effectuer une analyse des ponceaux sous garantie de la nouvelle section du chemin du Boisé.

Adoptée

2017-06-89 LUMINAIRES CHEMIN DU LAC

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 3 nouveaux luminaires sur le chemin du Lac et de procéder à l'acquisition de 3 luminaires D.E.L. de type Optic 3000K de 72 watts.

Adoptée

2017-06-90 PROJET ÉTUDE SUR ÉPANDAGE ANTI-MOUSTIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de mandater la directrice générale, Céline Dupras, afin de préparer une étude de coûts et faisabilité pour l'épandage antimoustique des secteurs riverains de la municipalité.

Adoptée

2017-06-91 APPEL D'OFFRES GRAVIERS CHEMIN DE L'ÉGLISE ET CHEMIN DES COLLINES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de procéder à des appels d'offres pour du rechargement de MG-20 pour le chemin de l'Église et le chemin des Collines selon les budgets disponibles.

Adoptée

2017-06-92 FESTIVITÉS CHAMPÊTRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de prendre en commandite une page du livre souvenir des Festivités champêtres 2017 pour un montant de 220\$.

Adoptée

2017-06-93 PLANS ET DEVIS PROGRAMME RIRL

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'accorder le contrat de gré à gré pour l'élaboration des plans et devis selon l'offre de service détaillée d'ingénierie de WSP Canada pour un montant de 14 000\$ dont la dépense (25%) sera affectée au surplus cumulé.

La secrétaire-trésorière confirme la disponibilité des surplus cumulés pour cette dépense.

Adoptée

2017-06-94 CONSTRUCTION D'UNE REMISE POUR BATEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu de procéder à un appel d'offres pour la construction d'une remise qui sera utilisée pour protéger le bateau et la remorque nécessaire pour l'accès au bassin de traitement des eaux usées.

Adoptée

2017-06-95 ACQUISITION D'UN BATEAU ET D'UNE REMORQUE

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de procéder à l'acquisition d'un bateau et d'une remorque prévus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux en vue de l'épandage du traitement dans le bassin de traitement des eaux usées.

Adoptée

2017-06-96 PRÊT DE LOCAUX À LA CSH

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'offrir à titre gratuit à la Commission scolaire Harricana les locaux nécessaires pour l'année scolaire 2017-2018 pour les besoins de l'école primaire Notre-Dame du Sacré-Cœur pour le programme passe-partout.

Adoptée

2017-06-97 REPLACEMENT DE 4 REGARDS DE PLUVIALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de procéder au remplacement de quatre regards de pluvial dans le secteur urbain avant le pavage des rues à la fin du mois de juin. La dépense sera affectée au programme TECQ 2014-2018.

Adoptée

2017-06-98 SIGNALISATION CHEMIN BOISÉ, HAUT-BOIS ET PROMENADE

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de procéder à l'analyse de la signalisation des chemins de la Promenade, des Haut-Bois et du chemin du Boisé afin d'améliorer la signalisation, réduire la vitesse et assurer la sécurité de toutes les personnes du secteur et particulièrement les enfants.

Adoptée

2017-06-99 POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de:

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu :

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'EXIGER la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adoptée

2017-06-100 **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DES CHEMINS ET DÉNEIGEMENT HIVER 2017-2018 ET ANNÉE OPTIONNELLE 2018-2019**

Après analyse des deux soumissions déposées, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement et d'entretien des chemins pour l'hiver 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Terrassement et Excavation Marchand pour un montant total de 105 349.58\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

2017-06-101 **PROJET DE LOI N^o 122**

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n^o 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n^o 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 122 fait suite aux revendications de la FQM, depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM, dont la municipalité est membre, est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n^o 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu;

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n^o 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

Le rapport budgétaire du mois de mai est déposé

2017-06-102 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère, Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de mai 2017 et celles prévisibles de juin 2017.

Comptes fournisseurs payés en mai 2017 pour un total de 125 881.68 \$
Versement par chèque C1700066 à C1700082
Paielement en ligne sécurisé L1700035 à L1700042
Paielement par transfert électronique P1700055 à P1700077
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juin 2017.
Comptes à payer en juin 2017 en date du conseil pour un total de 8 332.59\$
Salaires payés en mai 2017
D1700065 à D1700087 pour un montant total de 10 275.79\$
Salaires à payer en juin 2017
D1700088 à D1700123 pour un montant total de 16 084.23\$
P1700002, P1700004 pour un montant total de 954.21 \$

Adoptée

2017-06-103 LEVÉE

À 20h50, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Jacques Riopel, maire

Céline Dupras
Directrice générale et secrétaire-
trésorière